

4 décembre 2023

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu ordinaire du conseil à 19h00, lundi le 4 décembre 2023, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Daniel Fortin, Mme Isabelle Gagné M. Pierre Cloutier et M. Carl Laflamme, formant quorum, sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. L'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Labrie-Simoneau, est aussi présent.

Et absente : Mme Julie Bernard, conseillère au poste numéro 5.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 6 et 27 novembre 2023.
3. Avis de motion pour un règlement décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2024.
4. Adoption Politique de confidentialité et des règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.
5. Présentation d'une demande d'aide financière au programme du développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU).
6. Autorisation de signer la lettre de soutien et d'engagement-Projet Géoportail municipal, par l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier.
7. Compte-rendu du maire sur le budget 2024 de la MRC de l'Érable.
8. Date pour adoption du budget 2024 de la municipalité (18 décembre).
9. Taux d'intérêt pour la facturation 2024.(10% en 2023).
10. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024.
11. Salaire 2024 des employés municipaux.
12. Dépôt du registre public des déclarations des élus pour 2023.
13. Offre de services de la SPAA pour les années 2024 à 2026.
14. Demande de remboursement des taxes foncières 2024 de la résidence Provencher.
15. Demande de modification au règlement de zonage afin de permettre l'ajout d'un conteneur maritime pour un usage résidentiel en zone agricole.
16. Remboursement au fonds de roulement pour 2023 (200 \$ système septique commun, 1 000 \$ ponceau Provencher et 4 800 \$ compteur d'eau et 4 700 \$ terrain Rang 8 Ouest).
17. Paie pour les brigadières et la coordonnatrice de la bibliothèque pendant la grève des enseignants.es.
18. Mandat au Groupe RDL Victoriaville pour l'audit de la TECQ 2019.
19. Période de questions de l'assistance.
20. Autorisation emprunt temporaire de 350 000 \$.
21. Entente loisirs 2024 avec la Ville de Plessisville.
22. Autorisation signature du certificat de réception provisoire des ouvrages pour le Rang 3.
23. Radars photos dans les municipalités-Demande d'appui de la Ville de Ste-Pie.
24. Demande d'appui de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot concernant l'évaluation des bâtiments pour fins d'assurances.
25. Demande pour diminuer vitesse à 70 km/h sur la Route 116, entre la Route du 8e Rang et la Route de la Station.
26. Nomination d'un répondant pour la municipalité au Réseau Biblio.
27. Nomination d'une coordonnatrice à la bibliothèque pour 2024.
28. Demande du Club Aquatique régional de l'Érable.
29. Demande d'appui financier de l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc..
30. Demande d'aide financière de la Maison du CLDI de l'Érable.
31. Correspondance.

4 décembre 2023

32. Approbation des comptes.
33. États des revenus et dépenses au 30 novembre 2023.
34. Varia.
35. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2023-316

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2023-317

Approbation des procès-verbaux du 6 et 27 novembre 2023.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 6 et 27 novembre 2023, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Avis de motion pour un règlement décrétant les taux de taxes pour 2024.

Mme Suzy Bellerose, conseillère, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement déterminant le taux de taxe foncière générale, le taux de taxe spéciale pour la dette, et les compensations pour le service d'aqueduc, la cueillette et le traitement des déchets et des matières récupérables et pour l'éégout sanitaire pour l'année 2024.

Résolution : 2023-318

Adoption de la Politique de confidentialité et des règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

Considérant que la Municipalité de Laurierville est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* »);

Considérant que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

Considérant que la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

Considérant que qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

Considérant qu'une telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité* ;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil adopte la Politique de confidentialité de la municipalité de Laurierville, ainsi que la Politique établissant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels, tel que préparées par le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras.

Adoptée

Résolution : 2023-319

Présentation d'une demande d'aide financière au Programme du développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU).

Titre du projet : Passerelles piétonnières Iris-Jonquilles.

Attendu que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

Attendu que la municipalité de Laurierville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 131 495 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 65 747 \$;

Attendu que la municipalité de Laurierville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Carl Laflamme, et unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Laurierville autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, certifie que M. Jean-François Labrie-Simoneau, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

Résolution : 2023-320

Autorisation de signer la lettre de soutien et d'engagement-Projet Géoportail municipal.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Labrie-Simoneau, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, la lettre de soutien d'engagement-Projet Géoportail municipal.

Qu'en collaboration avec le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable et l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB), les objectifs du projet « Géoportail municipal » sont :

1. Intégrer les données sur les infrastructures des municipalités participantes (3 catégories de service) dans un outil qui permettra leur mise à jour en continue dans un environnement géomatique (géolocalisation des infrastructures);
2. Intégrer des données climatiques afin de contribuer à une priorisation durable du renouvellement des actifs qui prendra en considération les changements climatiques;
3. Mettre les données des 2 points précédents en relation pour produire des analyses pertinentes, soutenir la planification et ainsi faciliter la prise de décision;
4. Former les participants à l'utilisation d'un géoportail et les sensibiliser à adopter de bonnes pratiques en gestion des actifs.

4 décembre 2023

Que les frais de participation au Projet Géoportail municipal est de 2 000 \$, le tout étant plus amplement détaillé dans la lettre de soutien et d'engagement-Projet Géoportail municipal.

Adoptée

Arrivée de Mme Julie Bernard, conseillère au poste numéro 5.

Compte-rendu du maire sur le budget 2024 de la MRC de l'Érable.

Le maire, M. Marc Simoneau, donne un bref compte-rendu verbal de la réunion de novembre de la MRC de l'Érable, au cours de laquelle le budget 2024 de la MRC a été adopté. M. Simoneau mentionne que la quote-part de la municipalité de Laurierville a augmenté de 31.11%, représentant un montant de 129 529.52 \$ \$ par rapport à l'année 2023, soit de 416 355.90 \$ à 545 885.42 \$. Les principales augmentations se situent à l'administration pour 17 295 \$, en aménagement pour 7 184 \$, au service de l'évaluation pour 8 986 \$, au développement économique pour 21 417 \$, au service des loisirs pour 6 587 \$, et au service de l'hygiène du milieu pour 57 625 \$ \$, lequel comprend la collecte sélective pour 63 435 \$ que la municipalité a délégué à la MRC de l'Érable. Les quotes-parts municipaux ont augmenté de 34.98%, soit de 5 648 809 \$, pour 2023, 7 624 841 \$, pour 2024, ce qui comprend la collecte sélective pour toutes les municipalités au montant de 990 660 \$. Donc, en soustrayant ce dernier montant de la quote-part, l'augmentation est de 17,44 %.

Résolution : 2023-321

Date pour étude et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2024.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement que la date du 18 décembre 2023, soit retenue pour l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2024, et de l'adoption, s'il y a lieu, du budget 2024, ainsi que du programme des dépenses en immobilisations pour 2024, 2025 et 2026.

Adoptée

Résolution : 2023-322

Taux d'intérêt sur les comptes de taxes 2024.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le taux d'intérêt pour les comptes en retard dus à la municipalité, soit maintenu à 10% pour l'année 2024.

Adoptée

Résolution : 2023-323

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024.

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront à 19h00 le lundi ou mardi :

8 janvier	5 février	4 mars
2 avril (mardi)	6 mai	3 juin
2 juillet (mardi)	12 août	3 septembre (mardi)
7 octobre	4 novembre	2 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2023-324

Salaire 2024 des employés municipaux.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la grille tarifaire des salaires des employés municipaux pour l'année 2024.

Que la compensation mensuelle pour les frais de déplacement de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, pour l'année 2024, demeure au même montant qu'en 2023.

Adoptée

Dépôt du registre public des déclarations pour la période du 5 décembre 2022 au 4 décembre 2023.

Comme prévu à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le greffier-trésorier dépose le registre public des déclarations à la séance du mois de décembre. Ce registre contient les déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre de conseil de la municipalité, et qui n'est pas de nature purement privée, lorsque sa valeur excède 200 \$. La déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

Pour la période du 5 décembre 2022 au 4 décembre 2023, le registre ne contient aucune déclaration.

Résolution : 2023-325

Offre de services de la SPAA pour les années 2024 à 2026.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'entente de services proposée par la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA), pour les années 2024, 2025 et 2026, et ce, pour la somme de 4.25 \$ par habitant pour l'année 2024, avec une indexation de 3% annuellement pour 2025 et 2026.

Que la somme sera payable en 2 versements égaux, le 15 janvier et le 15 juin de chaque année.

Que le coût annuel de la licence, à partir de 2024, sera pour un chien de 30.00 \$ et de 15.00 \$ pour un chat.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général, M. Réjean Gingras, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente à intervenir avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska, laquelle entente énumère, entre autres, les obligations de chaque partie.

Adoptée

Résolution : 2023-326

Demande de la Résidence Provencher pour le remboursement des taxes municipales pour l'année 2024.

Attendu que la Résidence Provencher, est un organisme sans but lucratif en habitation communautaire pour les personnes âgées, située au 501 avenue Provencher à Laurierville;

4 décembre 2023

Attendu que la Résidence Provencher s'adresse aux membres du conseil municipal, pour une aide financière pour l'année 2024 représentant le montant des taxes municipales, soit environ 7 787.00 \$;

Attendu que ce conseil considère important d'assurer la pérennité d'un service en habitation communautaire pour les personnes âgées dans la municipalité;

Attendu l'importance de ce service pour les personnes âgées et pour leurs familles immédiates;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser une aide financière d'environ 7 787.00 \$ à la Résidence Provencher pour l'année 2024, représentant le montant des taxes municipales 2024, en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales.

Adoptée

Résolution : 2023-327

Demande de modification au règlement de zonage afin de permettre l'ajout d'un conteneur maritime pour un usage résidentiel en zone agricole.

Attendu que la municipalité a reçu une demande pour l'utilisation d'un conteneur maritime pour un usage résidentiel situé en zone agricole;

Attendu que le règlement de zonage numéro 2106-08, prévoit à son article 5.7 qu'un conteneur est permis seulement pour un usage agricole ou forestier;

Attendu que le demandeur voudrait utiliser le processus de dérogation mineure pour l'étude de sa demande;

Attendu que l'usage d'un conteneur maritime est interdit pour un usage résidentiel, le demandeur ne peut utiliser le processus de dérogation mineure, mais une demande de modification du règlement de zonage;

Après délibérations, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil refuse de modifier l'article 5.7 du règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'autoriser l'usage d'un conteneur maritime pour un usage résidentiel situé dans la zone agricole.

Que le demandeur devra enlever le conteneur maritime de son terrain, dans le plus bref délai, afin de se conformer au règlement de zonage en vigueur.

Adoptée

Résolution : 2023-328

Remboursement au fonds de roulement pour 2023.

Attendu que la municipalité a emprunté à son fonds de roulement en 2014, un montant de 9 268.42 \$, pour des travaux à la station de pompage du système septique commun, dont les bénéficiaires pouvaient choisir de payer en un seul versement ou sur une période de 10 ans;

Attendu que 5 propriétaires ont choisi de rembourser leurs parts sur 10 ans et que les autres propriétaires ont payé leurs parts comptant;

Attendu que la municipalité a également emprunté à son fonds de roulement, en 2016, un montant de 9 933.87 \$, sur une période de 10 ans, représentant sa participation financière de 25% pour le remplacement d'un ponceau sur la route Provencher;

Attendu que la municipalité a emprunté à son fonds de roulement, en 2020, un montant de 24 368.00 \$, sur une période de 5 ans, le coût pour l'installation de compteurs d'eau pour les commerces et industries et un échantillon de 22 résidences, conformément à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie en eau potable;

Attendu que la municipalité a finalement emprunté à son fonds de roulement, en 2022, un montant de 18 897.75 \$, sur une période 4 ans, le coût pour l'achat du lot numéro 5 659 384, situé dans le Rang 8 Ouest, de La Sablière Labrie inc.;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un montant de 200 \$, est remboursé au fonds de roulement en 2023, pour les travaux à la station de pompage du système septique commun, qu'un montant de 1 000 \$ est remboursé au fonds de roulement en 2023, pour le remplacement d'un ponceau sur la route Provencher, qu'un montant de 4 900 \$ est remboursé au fonds de roulement en 2023, pour l'installation des compteurs d'eau, et qu'un montant de 4 700 \$ est remboursé au fonds de roulement en 2023, pour l'achat du lot 5 659 384.

Que le solde de l'emprunt au fonds de roulement est de de 144.67 \$, pour la station de pompage du système septique commun, de 2 933.87 \$ pour le remplacement du ponceau de la route Provencher, de 9 968 \$, pour l'installation des compteurs d'eau et de 14 197.75 \$ pour l'achat du lot 5 659 384.

Adoptée

Résolution : 2023-329

Paie pour les brigadières et la coordonnatrice de la bibliothèque pendant la grève des enseignants.es.

Attendu que des jours de grève sont prévus en décembre par les enseignants.es, soient du 8 au 14 décembre inclusivement, et que 3 jours de grève se sont tenus les 21-22 et 23 novembre dernier;

Attendu que la bibliothèque municipale est située dans une partie de l'école Ste-Julie, et que l'école n'est pas accessible durant les jours de grève;

Attendu que les 2 brigadières scolaires sont pénalisées par la tenue de ces jours de grève;

Après délibérations, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la coordonnatrice de la bibliothèque et les 2 brigadières scolaires, soient rémunérées selon les heures habituellement travaillées durant les jours de grève des enseignants.es, lors des journées du 21-22 et 23 novembre, et du 8 au 14 décembre 2023 inclusivement.

Que la situation sera réévaluée si une grève illimitée est enclenchée après la période des Fêtes.

Adoptée

Résolution : 2023-330,

Mandat au Groupe RDL Victoriaville pour l'audit de la TECQ 2019.

Attendu que pour recevoir la retenue au montant de 141 022 \$, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), un rapport d'un auditeur externe doit démontrer le respect de l'application des conditions de versement exigées, sans quoi la retenue pourra ne pas être recommandée pour versement.

4 décembre 2023

Par conséquent, il est proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil mandate le Groupe RDL Victoriaville, pour la réalisation du rapport exigé par le MAMH pour le programme de la TECQ 2019.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Le maire, M. Marc Simoneau, répond aux questions de l'assistance.

Résolution : 2023-330

Autorisation pour 2 emprunts temporaires.

Attendu que la municipalité est en attente du versement d'une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme PRABAM, au montant de 103 332 \$, pour des travaux au garage municipal, à l'édifice municipal et au bureau municipal;

Attendu que la municipalité est en attente du versement d'une financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme TECQ 2019-2023, au montant de 259 477 \$, pour les travaux de voirie sur le Rang 3 et de la retenue en attendant la reddition de comptes finale;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, est autorisé à formuler une demande à la Caisse Desjardins de l'Érable pour un premier emprunt temporaire de 103 332 \$, en relation avec le programme PRABAM, et un second emprunt temporaire au montant de 259 477 \$, en relation avec le programme TECQ 2019-2023, pour un total de 362 809 \$, lesquels seront utilisés pour le paiement des comptes payables, en attendant les versements des susdites subventions.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2023-331

Entente avec la Ville de Plessisville pour les services de loisirs.

Attendu que l'entente intermunicipale en loisirs, avec la Ville de Plessisville, se termine le 31 décembre 2023;

Attendu que les parties désirent avoir une entente pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 aux mêmes conditions que l'entente précédente;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de la Ville de Plessisville de conclure une entente intermunicipale, pour l'année 2024.

Que la participation financière de la municipalité de Laurierville, pour l'année 2024, est augmentée de 3% du montant versé en 2023 (9 192.75 \$), pour s'établir à 9 468.53 \$.

Que le but de l'entente est d'offrir aux citoyens de Laurierville, la possibilité d'utiliser l'ensemble des activités et structures de loisir de la Ville de Plessisville, aux mêmes coûts et conditions que les citoyens de la Ville de Plessisville.

Adoptée

Résolution : 2023-332

Autorisation signature du certificat de réception provisoire des ouvrages pour le Rang 3.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer, pour et au nom de la municipalité de Laurierville, le certificat de réception provisoire des ouvrages pour les travaux de voirie sur le rang 3, exécutés par l'entrepreneur E.M.P. inc., sous la supervision du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable.

Adoptée

Résolution : 2023-333

Radars photos dans les municipalités-Demande d'appui de la Ville de Sainte-Pie.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville appuie la résolution numéro 343-11-2023 de la Ville de Sainte-Pie, à l'effet de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de rendre les radars photos plus accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Transports, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à M. Éric Lefebvre, député d'Arthabaska à M. André Lamontagne, député de Johnson, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et à la Ville de Sainte-Pie.

Adoptée

Résolution : 2023-334

Appui municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot-Maintien de la période d'évaluation professionnelle des bâtiments à tous les 7 ans.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville appuie la résolution numéro 326-11-2023 de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, pour sa demande auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), afin de maintenir la période d'évaluation des bâtiments municipaux à 7 ans, au lieu de diminuer cette fréquence au 4 ans, pour les raisons évoquées dans la susdite résolution.

Que copie de la présente résolution soit expédiée à la FQM, au Fonds d'assurance des municipalités du Québec et à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Adoptée

Résolution : 2023-335

Demande pour diminuer la vitesse à 70 km/h sur la Route 116, entre la Route du 8^e Rang et la Route de la Station.

Attendu que la municipalité a reçu une demande pour diminuer la vitesse sur la Route 116, entre la Route du 8^e Rang et la Route de la Station;

Attendu que la Route 116 est sous la juridiction du ministère des Transports;

Attendu que c'est la première fois que la municipalité reçoit une demande citoyenne pour diminuer la vitesse pour ce secteur;

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos et pertinent pour l'instant, d'adresser une demande au ministère des Transports, pour diminuer la

4 décembre 2023

vitesse à 70 km/h pour le secteur situé entre la Route du 8^e Rang et la Route de la Station.

Adoptée

Résolution : 2023-336

Nomination d'un répondant pour la municipalité au CRSBP Mauricie-Bois-Francs.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que Mme Isabelle Gagné, soit la personne déléguée, à titre de répondante, pour représenter la municipalité de Laurierville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., pour l'année 2024.

Adoptée

Résolution : 2023-337

Nomination d'une coordonnatrice de la bibliothèque pour 2024.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que Mme Dominique Martel soit nommée coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Laurierville, pour l'année 2024.

Adoptée

Résolution : 2023-338

Demande du Club Aquatique régional de l'Érable.

Attendu que le Club aquatique régional de l'Érable (CARE) et le Fonds d'Excellence du Club de golf Victoriaville, offrent une soirée d'humour à l'Espace Sophia, avec M. Billy Tellier et Mme Karine Côté, afin d'amasser des fonds pour le Club Aquatique régional de l'Érable et soutenir une athlète de la MRC de l'Érable, Mme Tatiana Nault;

Attendu que le CARE demande un montant de 500 \$ comme partenaires de la soirée, ou l'achat de billets de spectacle au montant de 50.00 \$ l'unité;

Après délibérations, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil ne verse pas de montant de 500 \$ à titre de partenaire de la soirée, et ne procède pas à l'achat de billets pour le spectacle d'humour.

Adoptée

Résolution : 2023-339

Demande d'appui financier de l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc..

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'une aide financière au montant de 100.00 \$, soit versée à l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc., pour l'année 2024.

Adoptée

Résolution : 2023-340

Demande d'aide financière de la Maison du CLDI de l'Érable.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, qu'une aide financière au montant de 100.00 \$, soit versée à la Maison du CLDI de l'Érable, pour l'année 2024.

Adoptée

Correspondance.

- Résolution de la MRC de l'Érable, concernant les résultats de l'appel d'offres pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables pour 10 municipalités de la MRC de l'Érable, lesquelles ont délégué leur compétence à la MRC de l'Érable pour l'année 2024 et les suivantes.

Que pour Laurierville le soumissionnaire le plus bas est Gaudreau Environnement inc. au prix de 54 928.60 \$, avant taxes, soit 5% de plus que l'année 2023.

Que ce coût sera facturé à la municipalité de Laurierville via la quote-part annuelle de la MRC de l'Érable, en ajoutant 10% pour les frais d'administration.

- Résolution de la municipalité d'Inverness, laquelle se retire de l'entente concernant la tenue d'un camp de jour commun. Cette dernière offrira un camp de jour pour les enfants d'Inverness à partir de l'été 2024.
- Lettre de M. Alain Desruisseaux, directeur général du Centre de services scolaires des Bois-Francs, concernant la fermeture de ses écoles durant la grève décrétée par les 3 syndicats auxquels sont affiliés les membres de son personnel, du 8 au 14 décembre inclusivement, et que par conséquent aucune école ne sera ouverte durant cette période.
- Lettre de Mme Marie-Ève Turner, directrice générale au ministère des Transports et de la Mobilité durable, direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec, refusant la demande de la municipalité de reconnaître comme route locale de niveau 2, la partie du Rang 4 du chaînage 3+728 à 4+328. Donc, cette partie du Rang 4 demeure route locale de niveau 3.
- Invitation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, direction Centre-du-Québec, à participer à la démarche de révision des nouvelles priorités régionales du Centre-du-Québec pour 2025-2029, dans le cadre du renouvellement de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT).

Qu'un atelier de consultation pour la MRC de l'Érable se déroulera le jeudi 14 décembre 2023 à 13h30 à la salle du conseil de la MRC de l'Érable à Plessisville.

Que l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Labrie-Simoneau, est nommé pour participer à cet atelier.

Liste des comptes.

Agence 9-1-1 : Service pour septembre.	617.29
Isabelle Plante : Frais étude dérogation mineure.	20.00
Karl Côté : Frais étude dérogation mineure.	20.00
Carole Roberge : Frais étude dérogation mineure.	20.00
École Ste-Julie : Compensation produits sanitaires service de garde.	250.00
Métal Pless inc. : Matériel réparation gratte à neige.	94.28
Petite caisse : Poliquin, frais de poste, matériel service de garde.	760.05
Desjardins : Frais de caisse novembre.	54.00
Petite caisse : Frais de poste, matériel service de garde et autres.	476.15
Receveur Général du Canada : Remises pour novembre.	3 264.75
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour novembre.	9 587.55
Desjardins : Cotisations de retraite en novembre.	2 435.48
Élus.es : Rémunération du 1 ^{er} mai au 31 octobre.	17 898.97
Employés : Salaire pour novembre.	21 840.80
Financière Banque Nationale : Intérêts sur emprunt 2004-01..	414.95
Desjardins : Capital emprunt 2013-04 (dernier versement).	11 400.00
Desjardins : Intérêts sur emprunt 2013-04.	298.00

4 décembre 2023

Gaudreau Environnement inc. : Services pour novembre.	12 438.91
Hydro-Québec : Service station de pompage 26 sept. au 26 nov..	871.40
Hydro-Québec : Service croix Scott du 30 sept. au 28 nov..	67.42
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour novembre.	584.73
Hydro-Québec : Service réservoir eau du 30 sept. au 28 nov..	200.60
Hydro-Québec : Service édifice municipal du 29 juil. au 27 nov..	4 347.57
Hydro-Québec : Service caserne du 29 sept. au 27 nov..	1 343.06
Hydro-Québec : Service bibliothèque du 29 sept. au 27 nov..	326.99
Hydro-Québec : Bureau municipal électricité du 29 sept, au 27 nov..	575.72
Hydro-Québec : Bureau municipal chauffage du 29 sept. au 27 nov..	893.25
Hydro-Québec : Service logement du 29 sept. au 27 nov..	84.94
Hydro-Québec : Service syst. septique commun du 5 oct. au 4 déc..	95.71
Hydro-Québec : Service du 5 oct. au 4 déc. à l'édifice municipal.	850.91
Hydro-Québec : Service du 30 sept. au 28 nov. au garage.	1 278.80
DGK : Modification site internet.	218.45
Pièces de Remorques Blondeau : Nacelle nettoyage gouttières.	119.06
Jean-François Labrie-Simoneau : Frais cellulaire octobre-novembre	104.52
Jean-François Labrie-Simoneau : Remb. pour achats au SDG.	167.60
Jean-François Labrie-Simoneau : Remb. pour cadeau Lyne Lemelin.	181.58
Frédéric St-Pierre : Frais cellulaire novembre.	46.52
Bell Canada : Service pour novembre.	348.95
Mégaburo : Matériel de bureau.	258.90
Beneva : Assurances collectives novembre.	3 148.28
VIVACO : Essence et divers achats novembre.	549.22
Fonds d'information sur le territoire : Mutations octobre.	20.00
Eurofins : Analyse de l'eau en novembre.	2 352.40
MRC de l'Érable : Service d'ingénierie Rang 3 pour septembre.	17 424.04
MRC de l'Érable : Service d'ingénierie 8 ^e rang ouest ph. 2 pour oct.	1 035.98
MRC de l'Érable : Service d'ingénierie rang 5 pour oct.	50.20
MRC de l'Érable : Service d'ingénierie CPE pour oct.	190.74
Marius Marcoux et fils inc. : rép lumière de rue et interrupteur édif.	167.11
Marius Marcoux et fils inc. : Vérification lumière d'urgence	78.59
E.M.P inc. : Nettoyage du fossé du rang 6	1 302.16
E.M.P inc. : Travaux Rang 3	163 108.51
E.M.P. inc. : Déneigement chemins (1 ^{er} versement de 6)	52 266.99
Englobe corp. : contrôle qualitatif rang 3	3 395.40
PMT Roy : assurance cyber sécurité	4 810.00
Garage Marc Labrie : crevaison	40.76
V.F.D Industriel : lumière panneau d'arrêt de l'école : remb. JF	114.96
Nadia Deshaies : Subvention produits d'hygiène féminine	93.14
Arboriculture de beauce inc. : abattage d'arbre sur le lot 5 659 764	1 586.66
Yvon Labrie : Abattage d'arbre sur le lot 5 659 764	103.48
Protecto-sol : vidange de la fosse septique commune	3 449.25
Distribution sanitaire SR : distributeur conique	141.82
Claire Gosselin : Déplacements en décembre.	80.00
Gilles Bissonnette : Travaux embellissement.	1 119.90
Solution Tim : service de configuration du téléphone Marc	70.00
Auger BC sécurité : inspection annuelle (édifice, caserne)	1 035.64
Auger BC sécurité : service annuelle (bureau, édifice, caserne)	1 032.71
Plomberie 1750 inc et damaexpert : ch. d'une pompe à l'édifice.	1 682.08
ADMQ : Formation sur la gestion contractuelle : Jean-François.	137.97
Machinerie Mailhot inc. : réparation de la machine à feuille.	66.46
Porte de garage Léger Drolet et Fils inc. : porte du garage municipal	258.69
Alpha-Tabco inc. : chaises empilables.	5 288.85
Mégaburo : matériel de bureau.	187.40
Renaud-Bray : achats de livres.	131.04
Lemieux-Marcoux Arpentiers-Géo. inc. : Relevé Route 9 ^e Rang.	2 710.54
Services Sanitaires Denis Fortier : Plastiques agricoles novembre.	955.04
Bell Mobilité : Service pour décembre.	155.56
Desjardins : Intérêts sur emprunt temporaire en novembre.	385.00
Desjardins : Intérêts sur marge de crédit en novembre.	221.51
Lavery, avocats : Honoraires du 1 ^{er} juillet au 30 novembre.	574.88

Résolution : 2023-341

Approbation des comptes.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 novembre 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 30 novembre 2023, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 2 167 660.88 \$, et des déboursés au montant de 2 160 787.11 \$, laissant un solde en caisse de 12 510.56 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2023, les revenus et dépenses au 30 novembre 2022.

En attendant le versement des aides financières, la municipalité a présentement un emprunt de 54 000 \$ dans la marge de crédit.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2023-342

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et greffier-trésorier adjoint